

ANNEXES

Eléments de l'article R151-52 du code

Roncourt



Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Arrêt du PLUi	DCM	02/10/2023	
15/05/2024	Approbation du PLUi	DCM	03/06/2024	
Maison de la Métropole				
1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				
plui.metzmetropole.fr				



-  Plan d'exposition au bruit des aérodromes
-  Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (DPU)- Projet de DPU
-  Périmètre - DPU renforcé
-  Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Metz
-  Périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
-  Périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
-  Zones d'aménagement concerté (ZAC)
-  Périmètres de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)

Périmètres des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement (TA)

Fixation du taux de base de 5% sur l'ensemble du territoire

-  7%
-  8%
-  9%
-  10%
-  12%
-  20%

